

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 13 mars 2026

Délibération n°56

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 04 mars 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☒	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☐	☒	GUYEN Chantal
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☒	TISSOT-TRULLARD Géraldine
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BODIN Nicolas	CUGBM	☐	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude-Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasné Dugeon	☒	☐	
	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	CC Doubs Baumoises	☐	☒	JOUVIN Christophe
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☐	
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☒	ALPY Philippe
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☐	☐	
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : EPF : Compte Financier Unique, affectation du résultat et budget supplémentaire 2026

Compte financier unique (CFU) 2025 de l'EPF :

EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	149 918 598,02	136 532 902,73	286 451 500,75	
	Recettes réalisées (1)	B	99 913 364,84	117 389 000,79	217 302 365,63	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	125 122 902,73	151 328 598,02	276 451 500,75	
	Dépenses réalisées (1)	E	92 229 994,58	107 168 601,97	199 398 596,55	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 683 370,26	10 220 398,82	17 903 769,08	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 409 215,16	14 795 695,29	5 386 480,13	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-1 725 844,90	25 016 094,11	23 290 249,21	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 725 844,90	25 016 094,11	23 290 249,21	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

1/ Dépenses d'exploitation (feuille II A1.1 du CFU) :

Les dépenses réelles sont d'un montant de 19 718 617,84 €.

- Au chapitre 11 : les charges à caractère générale pour 17 175 773,63 €
L'activité de portage de l'EPF pour le montant des acquisitions, les frais, des travaux, représentent 16 424 622,46 €.
Les autres frais pour un montant de 751 151,17 € se composent des frais de structure, (honoraires, carburant et locations de véhicules, assurances des biens en portage, frais de maintenance ...).
- Au chapitre 12 : les frais de personnel, frais assimilés pour 1 733 541,82 €
Au 31/12/2025, l'EPF compte 23 salariés.
- Au chapitre 65 : autres charges de gestion courante pour 62 691,30 €
Il se compose notamment, des frais de mission pour 7 872,15 €, des frais d'hébergement de logiciels métiers pour 22 544,71 €, et enfin des créances irrécouvrables pour 31 911,51 €.
- Au chapitre 66 : charges financières pour 209 679,85 €
Intérêts des emprunts en cours auprès de la Caisse d'Epargne et de la Banque des Territoires.
- Au chapitre 67 : charges exceptionnelles pour 536 931,24 €
Il se compose notamment de la subvention du budget principal de l'EPF au budget annexe OFS pour 510 000 €, et de régularisations sur exercices antérieurs pour 25 726,36 €.

Les dépenses en section d'exploitation s'élèvent à **107 168 601,97 €** dont 87 449 984,13 € d'opérations d'ordre (stock initial au 01/01/2025 et amortissements).

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

2/ Recettes d'exploitation (feuillet II A1.2 du CFU) :

Les recettes réelles sont d'un montant de 29 403 517,66 €.

- Au chapitre 13 : atténuation de charges pour 4 006 187,41 €
L'activité de portage de l'EPF représente 3 987 335,77 € (refacturations aux collectivités, les recettes de locations : 1 168 096,69 €, les subventions : 609 267,16 €).
Les autres recettes liées au remboursement sur rémunération du personnel pour 18 851,64 €
- Au chapitre 70 : les ventes pour 12 724 138,84 €
Les cessions des biens en portage représentent 11 664 082,19 €, les frais de portage pour 1 060 056,65 €
- Au chapitre 73 : produits issus de la fiscalité perçue pour 9 084 932 €
Produit de la TSE.
- Au chapitre 74 : produits d'exploitation pour 70 000 €
Subvention de PMA et du département du Doubs.
- Au chapitre 75 : autres produits de gestion courante pour 3 239 388,45 €
Il se compose notamment de la compensation de la TSE liée à la suppression de la taxe d'habitation pour un montant total de 3 216 923 €.
- Au chapitre 77 : produits exceptionnels pour 278 870,96 €
Annulation de mandats sur exercices antérieurs pour un montant de 251 764,25 €, et la vente d'un véhicule pour 1 971,38 €.

Les recettes en section d'exploitation s'élèvent à **117 389 000,79 €** dont 87 985 483,13 € d'opérations d'ordre (stock final au 31/12/2025).

La section d'exploitation est excédentaire pour l'exercice 2025 d'un montant de 10 220 398,82 €.
Le report du bénéfice de l'exercice précédent s'élève à 14 795 695 ,29€.

Le résultat cumulé sur la section d'exploitation est de 25 016 094 ,11 €.

3/ Dépenses d'investissement (feuillet II A2.1 du CFU) :

Les dépenses réelles sont d'un montant de 3 825 833,87 €.

- Au chapitre 21 : immobilisations corporelles pour 18 010,59 €
Frais d'agencements pour 13 047,21 € et du matériel informatique pour 4 963,38 €.
- Au chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées pour 3 521 823,28 €
Remboursement d'emprunt pour 2 503 313,46 €, des constatations de créances aux collectivités pour 1 012 937,42 €, des dépôts de garantie sur locations pour 5 572 €.
- Au chapitre 27 : autres immobilisations financières, une consignation pour 286 000 €

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

Les dépenses en section d'investissement s'élèvent à **92 229 994,58 €** dont 88 404 160,71€ d'opérations d'ordre (stock final au 31/12/2025 et créances aux collectivités).

4/ Recettes d'investissement (feuille II A2.2 du CFU) :

Les recettes réelles sont d'un montant de 12 044 703,13 €.

- Au chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées pour 1 395 547,31 €
- Au chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves pour 10 000 000 €
C'est le résultat bénéficiaire d'exploitation au 31/12/2024 versé en compte de réserves.
- Au chapitre 27 : autres immobilisations financières pour 649 155,82 €
Remboursements par les collectivités soit anticipés, soit par quart au-delà des 10 années de portage.

Les recettes en section d'investissement s'élèvent à **99 913 364,84 €** dont 87 868 661,71€ d'opérations d'ordre (variation du stock et créances aux collectivités).

La section d'investissement est excédentaire pour l'exercice 2025 d'un montant de 7 683 370,26 €. Le report du déficit de l'exercice précédent s'élève à - 9 409 215,16 €.

Le déficit cumulé sur la section d'investissement est de - 1 725 844,90 €.

Proposition d'affectation du résultat de l'EPF :

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit 25 016 094,11 € :

- à hauteur de 1 800 000 euros au compte 1068 en recette d'investissement du budget 2026,
- à hauteur de 23 216 094,11 €, en report à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget 2026.

Il convient également d'affecter le déficit cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit -1 725 844,90 €, en report à la ligne 001 en dépenses d'investissement du budget 2026.

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est équilibré après affectation de résultat et ajustement des stocks.

L'ajustement consiste donc à augmenter le stock de 485 483,13 € par rapport à ce qui a été inscrit au BP. Il est donc proposé d'augmenter les lignes comptable 6031 - 042 « Variation de Stock » et 312 - 040 « Stock - Portage » de 485 483,13 €.

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

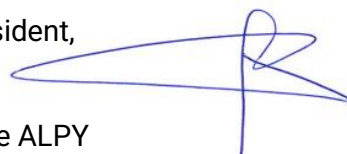
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

- **approuve le compte financier unique 2025 du budget principal de l'EPF ;**
- **affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit 25 016 094,11 €, à hauteur :**
 - o **de 1 800 000 € au compte 1068 autres réserves, en recette d'investissement du budget 2026,**
 - o **de 23 216 094,11 € en report à la ligne 002 résultat d'exploitation reporté, en recettes de fonctionnement du budget 2026,**
- **affecte le déficit cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit -1 725 844,90 €, en report à la ligne 001 report antérieur, en dépenses d'investissement du budget 2026.**
- **approuve le budget supplémentaire 2026.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPF Doubs BFC non défini

Numéro SIRET : 49390110200027
Poste comptable : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

Budget supplémentaire relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	38
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	42
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau de l'article pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau de l'article pour la section d'investissement ;
 - sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 701 577,24	485 483,13
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 23 216 094,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		23 701 577,24	23 701 577,24

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	485 483,13	25 501 577,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 1 725 844,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 211 328,03	25 501 577,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	25 912 905,27	49 203 154,48
---------------------	---------------	---------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	37 698 500,00	0,00	0,00	0,00	37 698 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 102 000,00	0,00	0,00	0,00	2 102 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	723 705,00	0,00	0,00	0,00	723 705,00
Total des dépenses de gestion des services		40 524 205,00	0,00	0,00	0,00	40 524 205,00
66	Charges financières	559 300,00	0,00	0,00	0,00	559 300,00
67	Charges spécifiques	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		41 184 505,00	0,00	0,00	0,00	41 184 505,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 762 695,00		23 216 094,11	0,00	32 978 789,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	87 550 300,00		485 483,13	0,00	88 035 783,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		97 312 995,00		23 701 577,24	0,00	121 014 572,24
TOTAL		138 497 500,00	0,00	23 701 577,24	0,00	162 199 077,24

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	162 199 077,24
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	2 806 500,00	0,00	0,00	0,00	2 806 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 900 000,00	0,00	0,00	0,00	6 900 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 220 000,00	0,00	0,00	0,00	3 220 000,00
Total des recettes de gestion des services		22 976 500,00	0,00	0,00	0,00	22 976 500,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		22 997 500,00	0,00	0,00	0,00	22 997 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	115 500 000,00		485 483,13	0,00	115 985 483,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		115 500 000,00		485 483,13	0,00	115 985 483,13
TOTAL		138 497 500,00	0,00	485 483,13	0,00	138 982 983,13

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	23 216 094,11
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	162 199 077,24
---	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 029 089,11
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - BS (projet de budget) - 2026

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	63 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
21	Immobilisations corporelles	222 500,00	0,00	0,00	0,00	222 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	335 500,00	0,00	0,00	0,00	335 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 785 000,00	0,00	0,00	0,00	5 785 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
	Total des dépenses financières	6 385 000,00	0,00	0,00	0,00	6 385 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 720 500,00	0,00	0,00	0,00	6 720 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	115 500 000,00		485 483,13	0,00	115 985 483,13
041	Opérations patrimoniales (3)	3 000 000,00		0,00	0,00	3 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	118 500 000,00		485 483,13	0,00	118 985 483,13
	TOTAL	125 220 500,00	0,00	485 483,13	0,00	125 705 983,13

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 725 844,90
--	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	127 431 828,03
--	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	21 887 505,00	0,00	0,00	0,00	21 887 505,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 887 505,00	0,00	0,00	0,00	21 887 505,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
	Total des recettes financières	3 020 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	4 820 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	24 907 505,00	0,00	1 800 000,00	0,00	26 707 505,00
021	Virement de la section d'exploitation (3)	9 762 695,00		23 216 094,11	0,00	32 978 789,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	87 550 300,00		485 483,13	0,00	88 035 783,13
041	Opérations patrimoniales (3)	3 000 000,00		0,00	0,00	3 000 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	100 312 995,00		23 701 577,24	0,00	124 014 572,24
	TOTAL	125 220 500,00	0,00	25 501 577,24	0,00	150 722 077,24

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	150 722 077,24

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

5 029 089,11

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		485 483,13	485 483,13
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		23 216 094,11	23 216 094,11
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	23 701 577,24	23 701 577,24

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 701 577,24
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	485 483,13	485 483,13
Dépenses d'investissement – Total		0,00	485 483,13	485 483,13

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	1 725 844,90
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 211 328,03
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		485 483,13	485 483,13
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	485 483,13	485 483,13

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	23 216 094,11
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 701 577,24
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	485 483,13	485 483,13
021	Virement de la section d'exploitation		23 216 094,11	23 216 094,11
Recettes d'investissement – Total		0,00	23 701 577,24	23 701 577,24

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 800 000,00
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 501 577,24
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - BS (projet de budget) - 2026

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (8) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	37 698 500,00	0,00	0,00
6012	Portage	36 800 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	40 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements	3 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	8 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	9 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	18 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	90 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	65 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	370 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	11 000,00	0,00	0,00
618	Divers	20 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	90 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	8 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	4 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	16 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	14 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	26 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	10 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 102 000,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	90 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	16 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 250 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	340 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	44 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	139 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	50 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisal* autres organismes sociaux	31 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	36 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	105 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	723 705,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilité* - Informatique nuage	15 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	4 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	10 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	120 000,00	0,00	0,00
6553	Subventions de fonctionnement versées	554 700,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		40 524 205,00	0,00	0,00

EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - BS (projet de budget) - 2026

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (8)	559 300,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	550 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 000,00	0,00	0,00
6688	Autre	300,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	100 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	100 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	1 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		41 184 505,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	9 762 695,00	23 218 094,11	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	87 550 300,00	485 483,13	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	87 500 000,00	485 483,13	0,00
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	50 300,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		97 312 995,00	23 701 577,24	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		97 312 995,00	23 701 577,24	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		138 497 500,00	23 701 577,24	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1	0,00
+	
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 701 577,24

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	9 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 806 500,00	0,00	0,00
6019	Produits en atténuation de charges	2 800 000,00	0,00	0,00
64191	Crédit Impôt compétitivité emploi	1 500,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 900 000,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	6 000 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	900 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	10 000 000,00	0,00	0,00
731	Taxe spéciale d'équipement	10 000 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	0,00	0,00
748	Subvention d'exploitation des tiers	50 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 220 000,00	0,00	0,00
7561	Compens. TSE pour suppression de la TH	3 200 000,00	0,00	0,00
7568	Autres	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		22 976 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	5 000,00	0,00	0,00
7688	Autres	5 000,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	16 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		22 997 500,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	115 500 000,00	485 483,13	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	115 500 000,00	485 483,13	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 500 000,00	485 483,13	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		138 497 500,00	485 483,13	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	23 216 094,11
---------------------------------------	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 701 577,24
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 48.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	63 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	0,00	0,00
2087	Immo incorporelles reçues - mise à dispo	2 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	222 500,00	0,00	0,00
2135	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	150 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° gén., agenc., aménag. div.	10 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 500,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	40 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		335 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 785 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 780 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
16878	Remboursement des autres dettes	3 000 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	600 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 385 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 720 500,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	115 500 000,00	485 483,13	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	115 500 000,00	485 483,13	0,00
312	Portage	115 500 000,00	485 483,13	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	3 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		118 500 000,00	485 483,13	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		125 220 500,00	485 483,13	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 725 844,90
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 211 328,03
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	21 887 505,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	21 887 505,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 887 505,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 800 000,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	1 800 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	3 000 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 020 000,00	1 800 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		24 907 505,00	1 800 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	9 762 695,00	23 216 094,11	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	87 550 300,00	485 483,13	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	2 700,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	600,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	16 000,00	0,00	0,00
312	Portage	87 500 000,00	485 483,13	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		97 312 995,00	23 701 577,24	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000 000,00	0,00	0,00
16878	Remboursement des autres dettes	3 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		100 312 995,00	23 701 577,24	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		125 220 500,00	25 501 577,24	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 501 577,24
--	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement					
51928 Autres avances de trésorerie					
51931 Lignes de crédit de trésorerie					
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5196 Autres crédits de trésorerie					
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INT98900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'ORIGINE DU CONTRAT (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00								ON	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					20 000 000,00									
1641 Emprunts en euros					20 000 000,00									
163784	CDC BANQUE DES TERRITOIRES	10/09/2024		01/01/2025	3 640 000,00	V		3,800	3,059		T	C		A-1
171884	CDC BANQUE DES TERRITOIRES	13/05/2025		02/07/2025	1 360 000,00	V		4,000	2,554		T	C		A-1
7006528	BANQUE CAISSE D EPARGNE emprunts service emprunts	07/04/2022		25/01/2023	10 000 000,00	F		0,830	0,833		T	X Echéance constante		A-1
CP2590	BANQUE CRCA MUTUEL FRANCHE COMTE	13/09/2024		01/09/2026	5 000 000,00	V	EURIBOR	1,160	1,202		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					69 751,46									
A NOUS DEUX	A NOUS DEUX Thierry SULEIMAN	17/11/2025	17/11/2025		153,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ARNOUX		01/01/2002	01/01/2002		540,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ATIL	ATIL Saïda	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
AUXERDIS		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
AZRA	AZRA	17/11/2025	17/11/2025		2 200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BASSENNE	BASSEN JEAN FRANCOIS	17/11/2025	17/11/2025		50,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BONIN	BONIN Béatrice	17/11/2025	17/11/2025		480,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BONTRON	BONTRON Cindy	17/11/2025	17/11/2025		540,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'en- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel (7)					
BOUCHERIE ASLOUM	MAISON BOUCHERIE ASLOUM	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BOULANGERIE LA MIE D'ICI	BOULANGERIE LA MIE D'ICI	17/11/2025	17/11/2025		1 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
BRAND	BRAND Andre	17/11/2025	17/11/2025		360,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CABANIOLS	CABANIOLS Lucie Perrine	17/11/2025	17/11/2025		440,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CAISSE D'EPARGNE BFC	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BFC	17/11/2025	17/11/2025		1 829,17	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CHARLIER	CHARLIER Franche	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CHATOT	CHATOT Aymatic	17/11/2025	17/11/2025		210,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CHEZ MOUSTACHE	CHEZ MOUSTACHE	17/11/2025	17/11/2025		720,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CL DISTRIBUTION		17/11/2025	17/11/2025		6 384,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
COTILLE-JOURQUIN	COTILLE-JOURQUIN Henri	17/11/2025	17/11/2025		460,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
CREATION LUXE	CREATION LUXE SAS	17/11/2025	17/11/2025		5 400,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
DECOR ET FONCTION	DECOR ET FONCTION	17/11/2025	17/11/2025		420,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
DEMANY	DEMANY Andrée	17/11/2025	17/11/2025		600,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
DRAGONS	DRAGONS	17/11/2025	17/11/2025		6 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ELYCIA 2		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ETABL. DE L'ELEVAGE	ETABLISSEMENT DE L'ELEVAGE	17/11/2025	17/11/2025		49,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
EURL STEPHANIE NATALE 2		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
FABIAN	FABIAN Marie-Laure	17/11/2025	17/11/2025		365,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
FONS	FONS Noemie	17/11/2025	17/11/2025		360,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
FRISQUET	FRISQUET Brandon	17/11/2025	17/11/2025		490,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
GARNET	GARNET Sylvain	17/11/2025	17/11/2025		800,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
GIACOMELLI	GIACOMELLI Rainer	17/11/2025	17/11/2025		1 540,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
GOMA MOUKALA KRISTINA	GOMA MOUKALA Kristina	17/11/2025	17/11/2025		350,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
GUINET	GUINET Océane	17/11/2025	17/11/2025		480,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
HAIR'S STYLE COIFFURE	HAIR'S STYLE COIFFURE	17/11/2025	17/11/2025		470,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
HOTEL GUYOT	HOTEL GUYOT Nassar SULEJMANI	17/11/2025	17/11/2025		3 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
JUCH Magalie		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
KLIMENKO	KLIMENKO Fabien	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
L'EPI CROUSTILLANT	L'EPI CROUSTILLANT	17/11/2025	17/11/2025		1 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
LA FOURCHETTE CLERVALOISE	LA FOURCHETTE CLERVALOISE	17/11/2025	17/11/2025		1 500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel (5)					
LA GRANDE TABLEE	LA GRANDE TABLEE	17/11/2025	17/11/2025		1 500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
LA PETITE MOUSSE	LA PETITE MOUSSE	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
LA RECYCLERIE	RECYCLERIE DES FORGES	17/11/2025	17/11/2025		1 500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
LESCUYER	LESCUYER Gaelle	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
LOCATELLI	LOCATELLI Claire	17/11/2025	17/11/2025		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
MAISON DE LA LITERIE	MAISON DE LA LITERIE	17/11/2025	17/11/2025		8 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
MARCOU	MARCOU Olivier	17/11/2025	17/11/2025		540,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
MERCIER	MERCIER Steven	17/11/2025	17/11/2025		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
NOURRY DESMURS	NOURRY ET DESMURS Clémence et Dylan	17/11/2025	17/11/2025		250,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ORCHESTRA KAZIBAO														
PERROT		17/11/2025	17/11/2025		3 293,67	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
PRYEN YEPES		01/01/2002	01/01/2002		300,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
RAUDIN	RAUDIN Jose	17/11/2025	17/11/2025		460,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
RICHEM	RICHEM Pascale	17/11/2025	17/11/2025		815,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ROBARDET	ROBARDET Stéphanie	17/11/2025	17/11/2025		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
ROOS		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SAPORITO	SAPORITO Pierino	17/11/2025	17/11/2025		200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SARL AU GOUT DU RIPOUX		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SARL ELYCIA	SARL ELYCIA	17/11/2025	17/11/2025		1 800,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SARL LE TABLIER	LE TABLIER	17/11/2025	17/11/2025		1 800,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SARL MAONA	MAONA	17/11/2025	17/11/2025		700,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SARL SANCHEZ		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SCM MEDICALE DE CHARQUEM	SCM MEDICALE DE CHARQUEM	17/11/2025	17/11/2025		1 500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SCP JOURNAUX	CHARQUEMONT													
SERDYNKI	SERDYNKI Iwona	17/11/2025	17/11/2025		542,62	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
SNC MURAT	MURAT	17/11/2025	17/11/2025		450,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
VIRTUOBOIS	VIRTUOBOIS	17/11/2025	17/11/2025		1 510,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
					1 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									
Total général					20 068 751,46									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB81015077C du 25 juin 2010 relative produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit		0,00		10 994 653,22					1 980 983,88	175 883,73	0,00	39 182,71
1641 Emprunts en euros		0,00		10 994 653,22					1 980 983,88	175 883,73	0,00	39 182,71
163784		0,00	A-1	3 380 000,00	12,67	V		3,059	260 000,00	81 867,29	0,00	19 500,00
171884		0,00	A-1	1 287 142,87	13,17	V		2,554	72 857,13	26 449,51	0,00	7 504,96
7006528		0,00	A-1	6 327 510,35	4,67	F		0,833	1 244 604,01	48 651,19	0,00	7 734,49
CP2890		0,00	A-1	0,00	5,33	V	EURIBOR	1,202	403 522,74	18 915,74	0,00	4 443,26
1643 Emprunts en devises		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00		69 751,46					0,00	0,00	0,00	0,00
A NOUS DEUX		0,00	A-1	153,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
ARNOUX		0,00	A-1	540,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
ATIL		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXERDIS		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
AZRA		0,00	A-1	2 200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BASSENNE		0,00	A-1	50,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BONIN		0,00	A-1	480,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BONTRON		0,00	A-1	540,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BOUCHERIE ASLOUM		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BOULANGERIE LA MIE D'ICI		0,00	A-1	1 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BRAND		0,00	A-1	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CABANIOLS		0,00	A-1	440,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CAISSE D'EPARGNE BFC			A-1	1 829,17	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARLIER		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CHATOT		0,00	A-1	210,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CHEZ MOUSTACHE		0,00	A-1	720,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CL DISTRIBUTION		0,00	A-1	6 384,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
COTILLE-JOURQUIN		0,00	A-1	460,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CREATION LUXE		0,00	A-1	5 400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
DECOR ET FONCTION		0,00	A-1	420,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
DEMANY		0,00	A-1	600,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
DRAGONS		0,00	A-1	6 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
ELYCIA 2		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
ETABL DE L'ELEVAGE		0,00	A-1	49,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
EURL STEPHANIE NATALE 2		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
FABIAN		0,00	A-1	365,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
FONS		0,00	A-1	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
FRISQUET		0,00	A-1	490,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
GARNET		0,00	A-1	800,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
GIACOMELLI		0,00	A-1	1 540,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
GOMA MOUKALA KRISTINA		0,00	A-1	360,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
GUINET		0,00	A-1	480,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
HAIR'S STYLE COIFFURE		0,00	A-1	470,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
HOTEL GUYOT		0,00	A-1	3 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
JUCH Magalie		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
KLIMENKO		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
L'EPi CROUSTILLANT		0,00	A-1	1 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LA FOURCHETTE CLERVALOISE		0,00	A-1	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LA GRANDE TABLEE		0,00	A-1	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LA PETITE MOUSSE		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LA RECYCLERIE		0,00	A-1	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LESOUYER		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LOCATELLI		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
MAISON DE LA LITERIE														
MARCOU		0,00	A-1	8 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MERCIER		0,00	A-1	540,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOURRY DESMURS		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ORCHESTRA KAZIBAO		0,00	A-1	250,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERROT		0,00	A-1	3 253,67	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRYEN YEPES		0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAUDIN		0,00	A-1	460,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RICHEM		0,00	A-1	1 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROBARDET		0,00	A-1	815,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROOS		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAPORITO		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SARL AU GOUT DU RIPOUX		0,00	A-1	200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SARL ELYCIA		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SARL LE TABLIER		0,00	A-1	1 800,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SARL MAONA		0,00	A-1	1 800,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SARL SANCHEZ		0,00	A-1	700,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOM MEDICALE DE CHARQUEM		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOP JOURNAUX		0,00	A-1	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SERDYNKI		0,00	A-1	542,82	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SNC MURAT		0,00	A-1	450,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VIRTUOBOIS		0,00	A-1	1 510,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 064 404,68					1 980 983,88	175 883,73	0,00	39 182,71

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnel)	Nombre de produits	69	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 064 404,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768	Charges c/668
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux		
Taux fixe (total)						0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-1 725 844,90	0,00	-1 725 844,90
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-1 725 844,90	0,00	-1 725 844,90

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-1 725 844,90	0,00	-1 725 844,90
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	74 155,10	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	5 780 000,00	0,00	0,00	5 780 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	12 812 995,00	23 216 094,11	0,00	36 029 089,11
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 032 995,00	23 216 094,11	0,00	30 249 089,11

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 5 780 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 780 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 780 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	3 000 000,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 12 812 995,00	23 216 094,11	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 000 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	3 000 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 812 995,00	23 216 094,11	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements, ..	11 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	2 700,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	600,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	16 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	9 762 695,00	23 216 094,11	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	22 997 500,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	I / II	0,00
--	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		28,00	0,00	28,00	21,25	0,00	21,25
Apprenti	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant (e)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistante administrative et comptable	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistante de gestion et secrétariat	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Chargé (e) de travaux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chargé (es) d'études	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chargé d'opérations foncières travaux maîtrise d'ouvrage	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé de gestion immobilière et locative	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargé(es) d'opérations foncières	A	8,00	0,00	8,00	5,25	0,00	5,25
Directeur des opérations foncières	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directrice administrative et financière	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directrice générale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Gestionnaire comptable	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Juriste	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Juriste marchés publics et foncier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Juriste, gestionnaire immobilier locative	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Secrétaire administration et comptabilité	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicienne informatique et multimédia	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		28,00	0,00	28,00	21,25	0,00	21,25

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (3)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans le limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-5* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
333-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-2 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-3 : Collaborateurs de cabinet.
333-4 : Collaborateurs de groupes d'élus.
342-1 : 342-2 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-15, L. 332-16, L. 332-17, L. 332-18, L. 332-19, L. 332-20, L. 332-21, L. 332-22, L. 332-23, L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26, L. 332-27, L. 332-28, L. 332-29, L. 332-30, L. 332-31, L. 332-32, L. 332-33, L. 332-34, L. 332-35, L. 332-36, L. 332-37, L. 332-38, L. 332-39, L. 332-40, L. 332-41, L. 332-42, L. 332-43, L. 332-44, L. 332-45, L. 332-46, L. 332-47, L. 332-48, L. 332-49, L. 332-50, L. 332-51, L. 332-52, L. 332-53, L. 332-54, L. 332-55, L. 332-56, L. 332-57, L. 332-58, L. 332-59, L. 332-60, L. 332-61, L. 332-62, L. 332-63, L. 332-64, L. 332-65, L. 332-66, L. 332-67, L. 332-68, L. 332-69, L. 332-70, L. 332-71, L. 332-72, L. 332-73, L. 332-74, L. 332-75, L. 332-76, L. 332-77, L. 332-78, L. 332-79, L. 332-80, L. 332-81, L. 332-82, L. 332-83, L. 332-84, L. 332-85, L. 332-86, L. 332-87, L. 332-88, L. 332-89, L. 332-90, L. 332-91, L. 332-92, L. 332-93, L. 332-94, L. 332-95, L. 332-96, L. 332-97, L. 332-98, L. 332-99, L. 332-100, L. 332-101, L. 332-102, L. 332-103, L. 332-104, L. 332-105, L. 332-106, L. 332-107, L. 332-108, L. 332-109, L. 332-110, L. 332-111, L. 332-112, L. 332-113, L. 332-114, L. 332-115, L. 332-116, L. 332-117, L. 332-118, L. 332-119, L. 332-120, L. 332-121, L. 332-122, L. 332-123, L. 332-124, L. 332-125, L. 332-126, L. 332-127, L. 332-128, L. 332-129, L. 332-130, L. 332-131, L. 332-132, L. 332-133, L. 332-134, L. 332-135, L. 332-136, L. 332-137, L. 332-138, L. 332-139, L. 332-140, L. 332-141, L. 332-142, L. 332-143, L. 332-144, L. 332-145, L. 332-146, L. 332-147, L. 332-148, L. 332-149, L. 332-150, L. 332-151, L. 332-152, L. 332-153, L. 332-154, L. 332-155, L. 332-156, L. 332-157, L. 332-158, L. 332-159, L. 332-160, L. 332-161, L. 332-162, L. 332-163, L. 332-164, L. 332-165, L. 332-166, L. 332-167, L. 332-168, L. 332-169, L. 332-170, L. 332-171, L. 332-172, L. 332-173, L. 332-174, L. 332-175, L. 332-176, L. 332-177, L. 332-178, L. 332-179, L. 332-180, L. 332-181, L. 332-182, L. 332-183, L. 332-184, L. 332-185, L. 332-186, L. 332-187, L. 332-188, L. 332-189, L. 332-190, L. 332-191, L. 332-192, L. 332-193, L. 332-194, L. 332-195, L. 332-196, L. 332-197, L. 332-198, L. 332-199, L. 332-200, L. 332-201, L. 332-202, L. 332-203, L. 332-204, L. 332-205, L. 332-206, L. 332-207, L. 332-208, L. 332-209, L. 332-210, L. 332-211, L. 332-212, L. 332-213, L. 332-214, L. 332-215, L. 332-216, L. 332-217, L. 332-218, L. 332-219, L. 332-220, L. 332-221, L. 332-222, L. 332-223, L. 332-224, L. 332-225, L. 332-226, L. 332-227, L. 332-228, L. 332-229, L. 332-230, L. 332-231, L. 332-232, L. 332-233, L. 332-234, L. 332-235, L. 332-236, L. 332-237, L. 332-238, L. 332-239, L. 332-240, L. 332-241, L. 332-242, L. 332-243, L. 332-244, L. 332-245, L. 332-246, L. 332-247, L. 332-248, L. 332-249, L. 332-250, L. 332-251, L. 332-252, L. 332-253, L. 332-254, L. 332-255, L. 332-256, L. 332-257, L. 332-258, L. 332-259, L. 332-260, L. 332-261, L. 332-262, L. 332-263, L. 332-264, L. 332-265, L. 332-266, L. 332-267, L. 332-268, L. 332-269, L. 332-270, L. 332-271, L. 332-272, L. 332-273, L. 332-274, L. 332-275, L. 332-276, L. 332-277, L. 332-278, L. 332-279, L. 332-280, L. 332-281, L. 332-282, L. 332-283, L. 332-284, L. 332-285, L. 332-286, L. 332-287, L. 332-288, L. 332-289, L. 332-290, L. 332-291, L. 332-292, L. 332-293, L. 332-294, L. 332-295, L. 332-296, L. 332-297, L. 332-298, L. 332-299, L. 332-300, L. 332-301, L. 332-302, L. 332-303, L. 332-304, L. 332-305, L. 332-306, L. 332-307, L. 332-308, L. 332-309, L. 332-310, L. 332-311, L. 332-312, L. 332-313, L. 332-314, L. 332-315, L. 332-316, L. 332-317, L. 332-318, L. 332-319, L. 332-320, L. 332-321, L. 332-322, L. 332-323, L. 332-324, L. 332-325, L. 332-326, L. 332-327, L. 332-328, L. 332-329, L. 332-330, L. 332-331, L. 332-332, L. 332-333, L. 332-334, L. 332-335, L. 332-336, L. 332-337, L. 332-338, L. 332-339, L. 332-340, L. 332-341, L. 332-342, L. 332-343, L. 332-344, L. 332-345, L. 332-346, L. 332-347, L. 332-348, L. 332-349, L. 332-350, L. 332-351, L. 332-352, L. 332-353, L. 332-354, L. 332-355, L. 332-356, L. 332-357, L. 332-358, L. 332-359, L. 332-360, L. 332-361, L. 332-362, L. 332-363, L. 332-364, L. 332-365, L. 332-366, L. 332-367, L. 332-368, L. 332-369, L. 332-370, L. 332-371, L. 332-372, L. 332-373, L. 332-374, L. 332-375, L. 332-376, L. 332-377, L. 332-378, L. 332-379, L. 332-380, L. 332-381, L. 332-382, L. 332-383, L. 332-384, L. 332-385, L. 332-386, L. 332-387, L. 332-388, L. 332-389, L. 332-390, L. 332-391, L. 332-392, L. 332-393, L. 332-394, L. 332-395, L. 332-396, L. 332-397, L. 332-398, L. 332-399, L. 332-400, L. 332-401, L. 332-402, L. 332-403, L. 332-404, L. 332-405, L. 332-406, L. 332-407, L. 332-408, L. 332-409, L. 332-410, L. 332-411, L. 332-412, L. 332-413, L. 332-414, L. 332-415, L. 332-416, L. 332-417, L. 332-418, L. 332-419, L. 332-420, L. 332-421, L. 332-422, L. 332-423, L. 332-424, L. 332-425, L. 332-426, L. 332-427, L. 332-428, L. 332-429, L. 332-430, L. 332-431, L. 332-432, L. 332-433, L. 332-434, L. 332-435, L. 332-436, L. 332-437, L. 332-438, L. 332-439, L. 332-440, L. 332-441, L. 332-442, L. 332-443, L. 332-444, L. 332-445, L. 332-446, L. 332-447, L. 332-448, L. 332-449, L. 332-450, L. 332-451, L. 332-452, L. 332-453, L. 332-454, L. 332-455, L. 332-456, L. 332-457, L. 332-458, L. 332-459, L. 332-460, L. 332-461, L. 332-462, L. 332-463, L. 332-464, L. 332-465, L. 332-466, L. 332-467, L. 332-468, L. 332-469, L. 332-470, L. 332-471, L. 332-472, L. 332-473, L. 332-474, L. 332-475, L. 332-476, L. 332-477, L. 332-478, L. 332-479, L. 332-480, L. 332-481, L. 332-482, L. 332-483, L. 332-484, L. 332-485, L. 332-486, L. 332-487, L. 332-488, L. 332-489, L. 332-490, L. 332-491, L. 332-492, L. 332-493, L. 332-494, L. 332-495, L. 332-496, L. 332-497, L. 332-498, L. 332-499, L. 332-500, L. 332-501, L. 332-502, L. 332-503, L. 332-504, L. 332-505, L. 332-506, L. 332-507, L. 332-508, L. 332-509, L. 332-510, L. 332-511, L. 332-512, L. 332-513, L. 332-514, L. 332-515, L. 332-516, L. 332-517, L. 332-518, L. 332-519, L. 332-520, L. 332-521, L. 332-522, L. 332-523, L. 332-524, L. 332-525, L. 332-526, L. 332-527, L. 332-528, L. 332-529, L. 332-530, L. 332-531, L. 332-532, L. 332-533, L. 332-534, L. 332-535, L. 332-536, L. 332-537, L. 332-538, L. 332-539, L. 332-540, L. 332-541, L. 332-542, L. 332-543, L. 332-544, L. 332-545, L. 332-546, L. 332-547, L. 332-548, L. 332-549, L. 332-550, L. 332-551, L. 332-552, L. 332-553, L. 332-554, L. 332-555, L. 332-556, L. 332-557, L. 332-558, L. 332-559, L. 332-560, L. 332-561, L. 332-562, L. 332-563, L. 332-564, L. 332-565, L. 332-566, L. 332-567, L. 332-568, L. 332-569, L. 332-570, L. 332-571, L. 332-572, L. 332-573, L. 332-574, L. 332-575, L. 332-576, L. 332-577, L. 332-578, L. 332-579, L. 332-580, L. 332-581, L. 332-582, L. 332-583, L. 332-584, L. 332-585, L. 332-586, L. 332-587, L. 332-588, L. 332-589, L. 332-590, L. 332-591, L. 332-592, L. 332-593, L. 332-594, L. 332-595, L. 332-596, L. 332-597, L. 332-598, L. 332-599, L. 332-600, L. 332-601, L. 332-602, L. 332-603, L. 332-604, L. 332-605, L. 332-606, L. 332-607, L. 332-608, L. 332-609, L. 332-610, L. 332-611, L. 332-612, L. 332-613, L. 332-614, L. 332-615, L. 332-616, L. 332-617, L. 332-618, L. 332-619, L. 332-620, L. 332-621, L. 332-622, L. 332-623, L. 332-624, L. 332-625, L. 332-626, L. 332-627, L. 332-628, L. 332-629, L. 332-630, L. 332-631, L. 332-632, L. 332-633, L. 332-634, L. 332-635, L. 332-636, L. 332-637, L. 332-638, L. 332-639, L. 332-640, L. 332-641, L. 332-642, L. 332-643, L. 332-644, L. 332-645, L. 332-646, L. 332-647, L. 332-648, L. 332-649, L. 332-650, L. 332-651, L. 332-652, L. 332-653, L. 332-654, L. 332-655, L. 332-656, L. 332-657, L. 332-658, L. 332-659, L. 332-660, L. 332-661, L. 332-662, L. 332-663, L. 332-664, L. 332-665, L. 332-666, L. 332-667, L. 332-668, L. 332-669, L. 332-670, L. 332-671, L. 332-672, L. 332-673, L. 332-674, L. 332-675, L. 332-676, L. 332-677, L. 332-678, L. 332-679, L. 332-680, L. 332-681, L. 332-682, L. 332-683, L. 332-684, L. 332-685, L. 332-686, L. 332-687, L. 332-688, L. 332-689, L. 332-690, L. 332-691, L. 332-692, L. 332-693, L. 332-694, L. 332-695, L. 332-696, L. 332-697, L. 332-698, L. 332-699, L. 332-700, L. 332-701, L. 332-702, L. 332-703, L. 332-704, L. 332-705, L. 332-706, L. 332-707, L. 332-708, L. 332-709, L. 332-710, L. 332-711, L. 332-712, L. 332-713, L. 332-714, L. 332-715, L. 332-716, L. 332-717, L. 332-718, L. 332-719, L. 332-720, L. 332-721, L. 332-722, L. 332-723, L. 332-724, L. 332-725, L. 332-726, L. 332-727, L. 332-728, L. 332-729, L. 332-730, L. 332-731, L. 332-732, L. 332-733, L. 332-734, L. 332-735, L. 332-736, L. 332-737, L. 332-738, L. 332-739, L. 332-740, L. 332-741, L. 332-742, L. 332-743, L. 332-744, L. 332-745, L. 332-746, L. 332-747, L. 332-748, L. 332-749, L. 332-750, L. 332-751, L. 332-752, L. 332-753, L. 332-754, L. 332-755, L. 332-756, L. 332-757, L. 332-758, L. 332-759, L. 332-760, L. 332-761, L. 332-762, L. 332-763, L. 332-764, L. 332-765, L. 332-766, L. 332-767, L. 332-768, L. 332-769, L. 332-770, L. 332-771, L. 332-772, L. 332-773, L. 332-774, L. 332-775, L. 332-776, L. 332-777, L. 332-778, L. 332-779, L. 332-780, L. 332-781, L. 332-782, L. 332-783, L. 332-784, L. 332-785, L. 332-786, L. 332-787, L. 332-788, L. 332-789, L. 332-790, L. 332-791, L. 332-792, L. 332-793, L. 332-794, L. 332-795, L. 332-796, L. 332-797, L. 332-798, L. 332-799, L. 332-800, L. 332-801, L. 332-802, L. 332-803, L. 332-804, L. 332-805, L. 332-806, L. 332-807, L. 332-808, L. 332-809, L. 332-810, L. 332-811, L. 332-812, L. 332-813, L. 332-814, L. 332-815, L. 332-816, L. 332-817, L. 332-818, L. 332-819, L. 332-820, L. 332-821, L. 332-822, L. 332-823, L. 332-824, L. 332-825, L. 332-826, L. 332-827, L. 332-828, L. 332-829, L. 332-830, L. 332-831, L. 332-832, L. 332-833, L. 332-834, L. 332-835, L. 332-836, L. 332-837, L. 332-838, L. 332-839, L. 332-840, L. 332-841, L. 332-842, L. 332-843, L. 332-844, L. 332-845, L. 332-846, L. 332-847, L. 332-848, L. 332-849, L. 332-850, L. 332-851, L. 332-852, L. 332-853, L. 332-854, L. 332-855, L. 332-856, L. 332-857, L. 332-858, L. 332-859, L. 332-860, L. 332-861, L. 332-862, L. 332-863, L. 332-864, L. 332-865, L. 332-866, L. 332-867, L. 332-868, L. 332-869, L. 332-870, L. 332-871, L. 332-872, L. 332-873, L. 332-874, L. 332-875, L. 332-876, L. 332-877, L. 332-878, L. 332-879, L. 332-880, L. 332-881, L. 332-882, L. 332-883, L. 332-884, L. 332-885, L. 332-886, L. 332-887, L. 332-888, L. 332-889, L. 332-890, L. 332-891, L. 332-892, L. 332-893, L. 332-894, L. 332-895, L. 332-896, L. 332-897, L. 332-898, L. 332-899, L. 332-900, L. 332-901, L. 332-902, L. 332-903, L. 332-904, L. 332-905, L. 332-906, L. 332-907, L. 332-908, L. 332-909, L. 332-910, L. 332-911, L. 332-912, L. 332-913, L. 332-914, L. 332-915, L. 332-916, L. 332-917, L. 332-918, L. 332-919, L. 332-920, L. 332-921, L. 332-922, L. 332-923, L. 332-924, L. 332-925, L. 332-926, L. 332-927, L. 332-928, L. 332-929, L. 332-930, L. 332-931, L. 332-932, L. 332-933, L. 332-934, L. 332-935, L. 332-936, L. 332-937, L. 332-938, L. 332-939, L. 332-940, L. 332-941, L. 332-942, L. 332-943, L. 332-944, L. 332-945, L. 332-946, L. 332-947, L. 332-948, L. 332-949, L. 332-950, L. 332-951, L. 332-952, L. 332-953, L. 332-954, L. 332-955, L. 332-956, L. 332-957, L. 332-958, L. 332-959, L. 332-960, L. 332-961, L. 332-962, L. 332-963, L. 332-964, L. 332-965, L. 332-966, L. 332-967, L. 332-968, L. 332-969, L. 332-970, L. 332-971, L. 332-972, L. 332-973, L. 332-974, L. 332-975, L. 332-976, L. 332-977, L. 332-978, L. 332-979, L. 332-980, L. 332-981, L. 332-982, L. 332-983, L. 332-984, L. 332-985, L. 332-986, L. 332-987, L. 332-98

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 30

Nombre de membres présents : 0 20

Nombre de suffrages exprimés : 0 20

VOTES :

Pour : 0 20

Contre : 0

Abstentions : 0

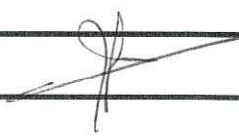
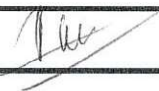
Date de convocation 04 /03/2026

Présenté par Le Président,
A Besançon le 13/03/2026
Le Président,



Délibéré par l'assemblée, réunie en session
A Besançon, le 13/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

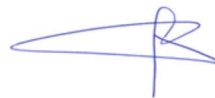
Mme BARCELO Maud	
Mme BARTHELET Catherine	
Mme BRAND Marie-Paule	
Mme CHOUX Monique	
Mme GUYEN Chantal	
Mme HAHLEN Sandra	
Mme PRESSE Françoise	
Mme ROGEBOSZ Florence	
Mme ROGNON Catherine	
Mme SAUMIER Claude-Françoise	
Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine	
Mr ALPY Philippe	
Mr ALPY Philippe CD25	
Mr BEAUDREY Bruno	
Mr BILLOT Olivier	
Mr BODIN Nicolas	
Mr BOURQUIN Martial	
Mr BOUVERET Jean-Yves	
Mr BRAND Christian	
Mr DALLAVALLE Claude	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Mr FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	
Mr FROEHLI Patrick	
Mr GUY Hervé	
Mr JOUVIN Christophe	
Mr LIME Christophe	
Mr MAIRE DU POSET Thierry	
Mr MATOCQ-GRABOT Albert	
Mr MICHAUD Jean-Paul	
Mr MOLIN René	
Mr PETIT Laurent	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Besançon, le 13/03/2026



Conseil d'administration du 13 mars 2026

Liste des membres présents de façon dématérialisée (visioconférence) :

- M. Philippe ALPY
- M. Bruno BEAUDREY
- M. Claude DALLAVALLE
- Mme Chantal GUYEN
- Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD
- Mme Catherine BARTHELET
- M. Patrick FROEHLI
- Mme Claude-Françoise SAUMIER
- M. Hervé GUY
- M. Christophe JOUVIN

Certifié conforme,

Le Président,



Philippe ALPY

